



Peut on demander une pension alimentaire ,alors que l'enfant est

Par **guili**, le **28/02/2008** à **19:39**

l'enfant a probablement était conçu d'une relation d'adultère de la part de sa mère qui depuis a divorcé .Je dis probablement puisq'elle était mariée ! Alors que l'enfant est placé à l'ASE, (le père biologique ne veut pas le reconnaître) la mère entame une procédure en justice contre le père"biologique" pour la reconnaissance et bien sûr pour la pension alimentaire !
.elle a perdu la garde de son enfant pour des problèmes psy , elle est incapable d'avoir la responsabilité de la garde elle a déjà passé plusieurs mois à l'hospital psy!!
ma question est si le juge ordonne un test de paternité et il s'avere que le père biologique est bien le père ,la mère peut elle obtenir une pension alors que son enfant est déjà placé????